

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3562

Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2018 du protocole d'accord 2012-2017 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3562 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE PROROGATION POUR L'ANNEE 2018 DU PROTOCOLE D'ACCORD 2012-2017 DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DE LYON (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012/4251 du 27 février 2012, vous avez approuvé le protocole d'accord 2012-2016 du plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) de Lyon et par délibération n° 2017/2766 du 16 janvier 2017, vous avez approuvé sa prorogation pour l'année 2017 par voie d'avenant.

Vous savez que, pour conduire sa politique en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, la Ville de Lyon s'appuie sur :

- La Maison Lyon pour l'emploi, constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) avec l'Etat, la Ville de Lyon, Pôle Emploi, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne- Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône, la Mission locale de Lyon et l'association ALLIES-PLIE de Lyon.

- La Mission locale de Lyon, créée et financée par l'Etat, la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, membre constitutif de la Maison Lyon pour l'emploi.

La Maison Lyon pour l'emploi et la Mission locale de Lyon sont porteuses d'un plan d'actions mutualisé qui permet de :

- Rendre encore plus lisible les outils d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pour tous les publics, jeunes et adultes, dans un souci de décloisonnement de l'action publique et de proximité d'intervention, en complémentarité avec Pôle Emploi et les maisons de la Métropole, en mutualisant les antennes de proximité de la Maison Lyon pour l'emploi et de la Mission locale avec une offre de services ainsi plus complète et plus intégrée.

- Mutualiser les actions en direction des entreprises en s'appuyant sur l'efficace partenariat qu'a développé la Maison de l'emploi et de la formation avec les entreprises : charte des entreprises pour l'emploi signée environ 350 entreprises de toute taille, coordination des recrutements en nombre comme pour la Part-Dieu, la Confluence et les activités périscolaires, assistance à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics, rencontres métiers, actions de gestion prévisionnelle des emplois et compétences...

L'un des principaux éléments de ce plan d'actions mutualisé est le plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) de Lyon qui a fait l'objet d'un protocole d'accord pour la période 2012 à 2016, signé avec l'Etat, la Ville de Lyon, le Département du Rhône (auquel s'est substituée la Métropole de Lyon en 2015), la Région Rhône-Alpes (devenue la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2016), Pôle Emploi et l'association ALLIES-PLIE de Lyon qui était jusqu'à présent organisme intermédiaire de gestion des crédits du Fonds Social Européen (FSE).

La politique de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion professionnelle s'inscrit désormais en étroite articulation avec le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 de la Métropole de Lyon, conformément d'ailleurs au pacte de cohérence métropolitain et au contrat territorial entre la Métropole et la Ville de Lyon que vous avez récemment approuvé. A ce titre, la Métropole et la Ville de Lyon partagent des orientations communes centrées à la fois sur :

- un renforcement de l'accès à l'emploi des personnes en insertion, notamment en ce qui concerne les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ;
- un renforcement de la relation avec les entreprises et un lien plus fort entre opérations d'aménagement urbain, développement économique et accès à l'emploi.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est la Métropole de Lyon qui a repris la gestion de l'ensemble des crédits au titre du FSE, dont notamment ceux affectés au PLIE de Lyon, ces crédits venant en contrepartie des contributions locales, dont celles de la Ville de Lyon. L'animation du PLIE de Lyon reste assurée par l'association ALLIES. Un accord-cadre local, signé entre la Métropole de Lyon et les associations assurant l'animation des PLIE de l'agglomération lyonnaise, détermine les modalités de coopération et de partenariat pour optimiser la mobilisation des crédits FSE « inclusion » 2014-2020 sur le territoire de la Métropole de Lyon.

L'année 2018 sera marquée par la poursuite du renforcement et l'aboutissement de l'organisation de la politique emploi-insertion de la Métropole de Lyon, avec notamment la mise en place d'une structure métropolitaine partenariale permettant de porter et mettre en œuvre les principales orientations du PMI'e de la Métropole de Lyon :

- poursuite du déploiement des postes de chargés de liaison entreprises-emploi dont vous avez accepté le principe en approuvant le contrat territorial à signer entre la Métropole et la Ville de Lyon dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain : le déploiement des quatre postes prévus à Lyon sera terminé d'ici l'été 2018 ;
- renforcement de la coordination des actions d'insertion professionnelle dans le cadre des commissions locales d'insertion, notamment en direction des personnes allocataires du RSA inscrites dans des parcours d'insertion ;
- renforcement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des donneurs d'ordre et des entreprises soumissionnaires en matière de clauses d'insertion dans les marchés publics.

D'ores et déjà, ont été fusionnées, dans une démarche commune pilotée par la Maison Lyon pour l'emploi, les chartes d'engagement des entreprises : celle initiée dès 2009 par la Ville de Lyon en s'appuyant sur la Maison Lyon pour l'emploi, et celle initiée en 2015 par la Métropole de Lyon pour la mise en œuvre de son PMI'e.

De manière à ne pas créer de rupture de l'action publique qui serait préjudiciable pour les personnes concernées comme pour les opérateurs associatifs, je vous propose de proroger pour une année supplémentaire le protocole 2012-2017 du PLIE de Lyon, par voie d'avenant joint en annexe au rapport, afin de poursuivre cette phase de transition.

Pour répondre à ces objectifs et prendre en compte ces éléments de contexte, je vous propose donc d'approuver cet avenant de prorogation 2018 à signer avec l'Etat, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Emploi et l'association ALLIES.

Vu les délibérations n° 2012/4251 du 27 février 2012 et n° 2017/2766 du 16 janvier 2017 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1) L'avenant de prorogation pour l'année 2018 susvisé, établi entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Emploi et l'association ALLIES, pour le protocole d'accord 2012-2017 du Plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) de Lyon, est approuvé.

2) M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne-Sophie CONDEMINÉ